

Instabilité Politique, Insécurité, Financement et Pratiques dans le marché sont les points faibles du climat des affaires en Tunisie :

Résultats de l'enquête compétitivité 2014

Quatre ans après la révolution, l'investissement tarde à venir et le citoyen attend toujours des améliorations tant sur le plan social que sur le plan économique.

La concrétisation des réformes nécessaires qui pourraient stimuler l'investissement, notamment, au niveau de l'amélioration du climat des affaires et l'adoption des lois sur la concurrence et le partenariat public privé, tardent elles-mêmes à venir.

Les investisseurs, qui font face à une instabilité politique et économique, à une administration lente et peu efficace, à une mauvaise gouvernance et à un déficit en matière d'infrastructure et de logistique, se trouvent encore dans une situation d'attentisme.

Un climat des affaires propice est incontestablement le facteur clé pour promouvoir l'investissement et relancer l'activité économique du pays. Il doit être, non seulement une préoccupation permanente du gouvernement, mais aussi des investisseurs qui devraient contribuer à l'améliorer en respectant leurs responsabilités sociales. Pour y parvenir, il faut bien identifier les principales défaillances au niveau du cadre réglementaire et institutionnel.

Une évaluation récente sur la qualité du climat des affaires et la compétitivité des entreprises en Tunisie a été réalisée à l'ITCEQ à travers une enquête sur terrain du 15 septembre au 30 octobre 2014 auprès d'un échantillon d'entreprises privées.

Présentation et Objectifs de l'enquête

L'enquête a un triple objectif : Tout d'abord, elle vise à évaluer le climat des affaires en vue d'identifier les principales contraintes auxquelles se heurtent les entreprises dans l'exercice de leurs activités. Ensuite, elle permet d'apprécier les actions et stratégies engagées par les entreprises pour faire face à l'intensification de la concurrence et relever le défi de la compétitivité. Enfin, elle permet de recueillir les anticipations des chefs d'entreprise quant à l'évolution de l'activité, d'investissement et de l'emploi.

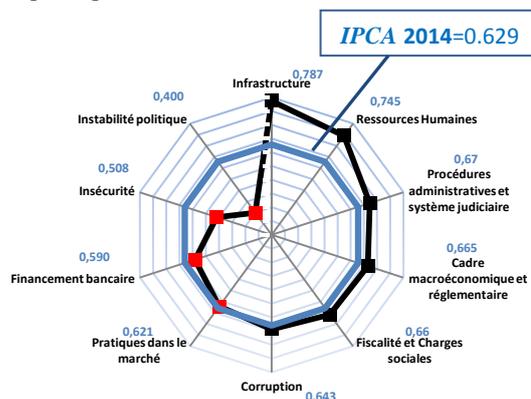
Cette tribune se focalise sur le premier aspect. Elle tente donc de répondre à la question suivante : **quelle perception portent les chefs d'entreprise sur le climat des affaires en Tunisie ?**

L'appréciation du climat des affaires est basée sur la perception que se font les chefs d'entreprise sur l'environnement réglementaire et institutionnel dans lequel ils opèrent et qui se rapporte aux domaines suivants: infrastructure, cadre macroéconomique et réglementaire, financement bancaire, fiscalité et charges sociales, insécurité, ressources humaines, procédures administratives et système judiciaire, corruption et instabilité politique. Cette dernière ayant été exceptionnellement introduite en 2014.

Pour tenir compte de toutes les perceptions qu'elles soient positives ou négatives, un indicateur synthétique de perception du climat des affaires (IPCA) est élaboré depuis 2007.

L'IPCA varie de 0 à 1: plus il se rapproche de 1, plus le climat des affaires est jugé favorable.

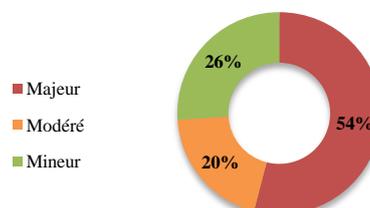
Le suivi de l'évolution de l'IPCA dans le temps permet de voir s'il y a ou non amélioration de la perception portée sur l'environnement des affaires.



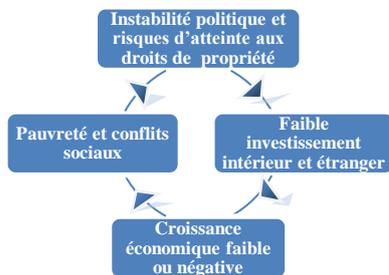
L'instabilité politique : principale cause de la détérioration du climat des affaires en 2014

Introduite pour la première fois dans l'enquête, l'instabilité politique est classée parmi les 3 contraintes les plus sévères.

Perception de l'instabilité politique comme obstacle



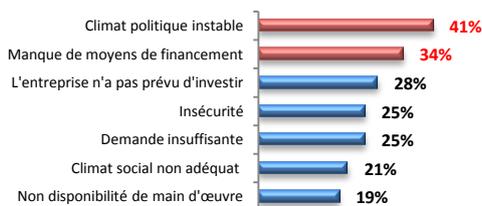
Il est largement reconnu que « l'instabilité politique fait fuir les investisseurs et empêche le pays d'avoir une croissance économique plus soutenue et d'améliorer le bien-être de ses habitants d'où un surcroît de mécontentement à l'égard du régime et une instabilité politique croissante. Tomber dans ce cercle vicieux de l'instabilité politique peut faire sérieusement obstacle aux efforts menés pour stimuler le développement économique et réduire la pauvreté ».



Beyond Economic Growth book (2000)

En matière d'investissement, 41% des entreprises parmi celles qui n'ont pas réalisé des investissements en 2014 l'expliquent par l'instabilité politique.

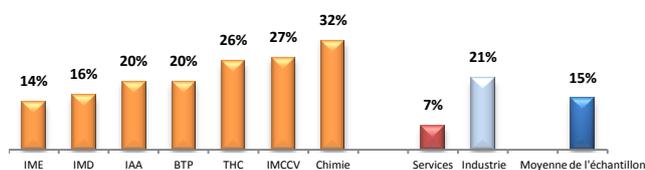
Les raisons pour lesquelles les chefs d'entreprise n'ont pas réalisé des investissements en 2014



L'insécurité a causé la suspension de l'activité pour 6,5% des entreprises

En dépit d'un léger fléchissement (40% contre 44% en 2013), l'insécurité est classée parmi les 3 contraintes les plus sévères, et a causé la suspension de l'activité au cours du 1^{er} semestre 2014 pour 6,5% des entreprises interrogées (contre 7% au cours de la même période de 2013).

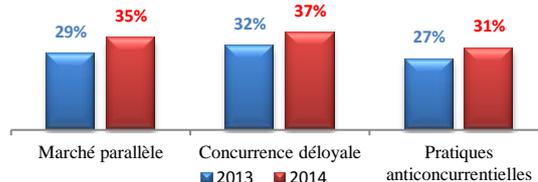
Entreprises ayant dû suspendre leur activité en 2014



Pratiques dans le marché : contrainte accentuée par rapport à 2013

Il n'y a pas de doute que la présence de certaines pratiques telles que la concurrence déloyale et les pratiques anticoncurrentielles nuisent à la compétitivité et portent préjudice aux entreprises respectant les règles du marché. La décision de créer un conseil de la concurrence ne semble pas être suffisante pour lutter contre ces pratiques dans la mesure où elles se sont davantage aggravées après la révolution.

Entreprises considérant les pratiques dans le marché comme contrainte majeure

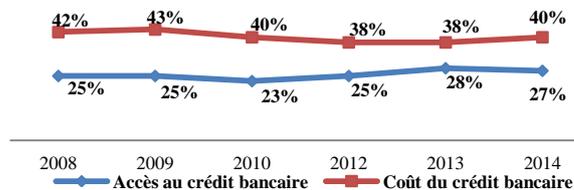


Cette situation rend encore plus difficile la tâche des entreprises œuvrant dans la transparence et la légalité pour être compétitives, notamment, dans une conjoncture de plus en plus incertaine et difficile

Financement : Contrainte structurelle qui perdure

Les besoins de financement des entreprises se sont accrus en 2014 et ce, essentiellement pour le financement d'exploitation (42% contre 38% besoin de financement d'investissement), synonyme d'une situation financière difficile. L'examen de la chaîne de financement des entreprises a montré que le financement bancaire continue à constituer la principale source de financement externe de l'entreprise si bien que ce mode a toujours été considéré comme contrainte sévère.

Entreprises considérant le financement bancaire comme contrainte majeure

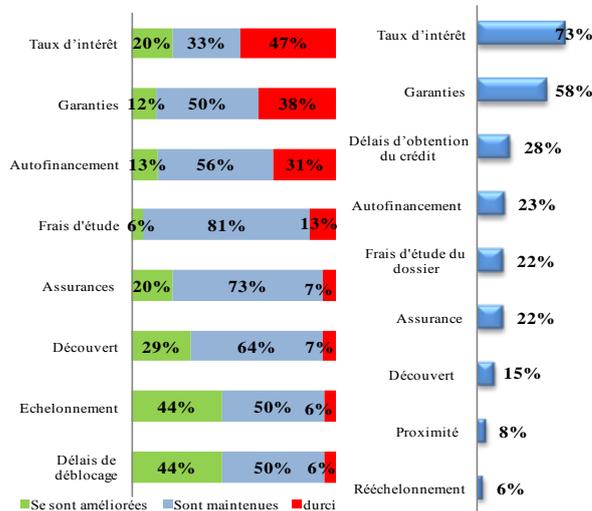


Les investigations menées sur la base d'une vision croisée banques-entreprises ont montré une convergence des réponses des banques vers celles des entreprises. En effet, selon les banques enquêtées, les facteurs déjà identifiés par les chefs d'entreprise comme contraintes, à savoir, le taux d'intérêt, les garanties et l'autofinancement exigé, ont bel et bien durci ou encore se sont maintenus. Cependant, l'effort consenti par les banques en matière de raccourcissement des délais de déblocage du crédit n'est pas encore ressenti par les entreprises.

Visions croisées banques-entreprises

Avis des banques quant à l'évolution des facteurs liés à l'octroi des crédits

Principales difficultés liées au financement bancaire selon les chefs d'entreprise



Par ailleurs et en matière de garanties, les exigences sont devenues plus sévères. Cette situation est encore plus difficile pour les entreprises puisque même la société tunisienne de garantie (SOTUGAR) demeure peu connue bien que son apport soit perçu très important.

La défaillance des systèmes d'information sur l'entreprise sollicitant un crédit semble être la principale raison derrière le recours excessif des banques aux garanties. Pour pallier à ce problème, la mise en place d'un registre d'hypothèque centralisé qui facilite les procédures de garanties, d'une part, et d'un bureau de crédit privé dont la principale mission est de fournir des renseignements tant positifs que négatifs pour un grand nombre d'emprunteurs potentiels, d'autre part, peut être bénéfique à plus d'un titre. Résultats confirmés par le rapport «*Doing business* » dans la mesure où les pays les mieux classés en matière d'accès au crédit en disposent.

Procédures administratives et dédouanement : 14.5 j pour le dédouanement des importations

Les appréciations des chefs d'entreprise au niveau des procédures administratives apparaissent moins favorables qu'auparavant.

Ainsi et pour accélérer un service, les responsables sondés déclarent qu'ils sont contraints à faire des malversations.

De telles réponses laissent déduire que les délais de prestation de certains services sont longs et freinent, en quelque sorte, le bon déroulement des affaires.

Pour l'année 2014, les déclarations des chefs d'entreprise nous ont permis de calculer le délai moyen entre le moment où les produits arrivent au point d'entrée du territoire et le moment où les procédures douanières sont effectuées, soit 14,5 jours.

Délai moyen entre le moment où les produits sont arrivés au point d'entrée du territoire et le moment où les procédures douanières sont effectuées (en nombre de jours)



On note, dans ce cadre, que la longueur des délais ainsi que la complexité des procédures ont toujours été signalées comme un point d'entrée pour la corruption.

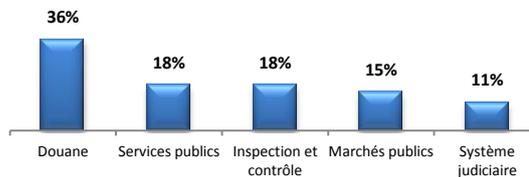
Corruption : La valeur des versements non officiels est estimée à 1.1% du CA

La corruption dans le secteur institutionnel est souvent présentée comme une manifestation de la faible qualité institutionnelle et de la mauvaise gouvernance. Elle est identifiée comme un facteur susceptible de réduire l'efficacité des investissements publics productifs et de décourager l'investissement privé. La lutte contre ce phénomène constitue ainsi le point focal entre les exigences d'une bonne gouvernance et l'amélioration du climat des affaires.

Par rapport à 2013, 42% déclarent que la corruption s'est accentuée et 44% disent qu'elle s'est maintenue.

La douane compte parmi les institutions publiques les moins bien perçues par les entreprises.

Entreprises contraintes à faire des versements non officiels



La corruption génère un coût difficile à estimer à cause de la dimension, morale de l'acte. Pour les entreprises ayant accepté de répondre à la question, la valeur des versements non officiels est estimée à 1.1% de leur CA.

Fiscalité et charges sociales : Une perception en amélioration

Le système fiscal tunisien a été toujours considéré comme contrainte majeure à plus d'un titre.

En effet, toutes les études ont montré qu'il ne tend pas vers les quatre piliers de l'exemplarité : l'efficacité, l'équité, la transparence et la globalité et qu'il n'a pas aidé à la mise en place d'une bonne gouvernance, ce qui a engendré un manque de confiance entre les autorités et les contribuables et a favorisé l'évasion fiscale.

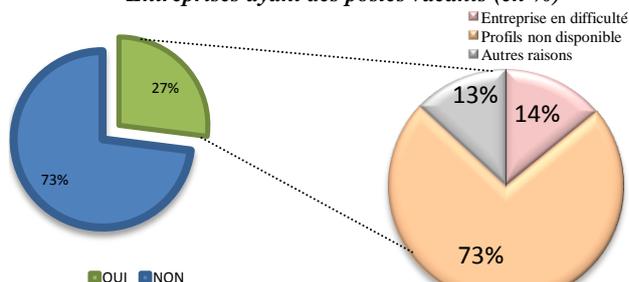
Toutefois, il semble que le premier pas vers la réforme fiscale marqué par la loi de finance 2014, tant attendue, a eu un impact positif sur la perception des chefs d'entreprise. En effet, les appréciations recueillies en 2014 montrent un certain relâchement au niveau de cette contrainte. La réforme fiscale devrait donc privilégier la simplification des procédures, lutter contre l'évasion fiscale, élargir le champ d'application de l'impôt sur les sociétés, rationaliser les avantages fiscaux, renforcer la transparence et la neutralité de l'impôt, réduire le champ d'application des sanctions fiscales pénales...etc. autant de dispositions susceptibles d'accroître le sentiment d'équité fiscale.

Ressources humaines : un taux d'absentéisme de 6.66% et un manque à gagner de 3.31% du CA

Le facteur relatif aux RH a toujours constitué un point fort de la Tunisie. Toutefois cette appréciation n'a pas empêché les chefs d'entreprise à soulever certaines insuffisances. En effet, la contrainte relative à la formation et qualification se reflète à travers les difficultés que rencontrent les entreprises pour trouver le profil adéquat, surtout que 27% d'entreprises déclarent avoir des postes vacants en raison, essentiellement, des profils non disponibles sur le marché du travail, et ce, aussi bien pour les ouvriers qualifiés que pour les diplômés du supérieur.

Ainsi, l'accent doit être mis sur le relèvement du niveau de qualification afin de mieux répondre aux besoins des entreprises.

Entreprises ayant des postes vacants (en %)

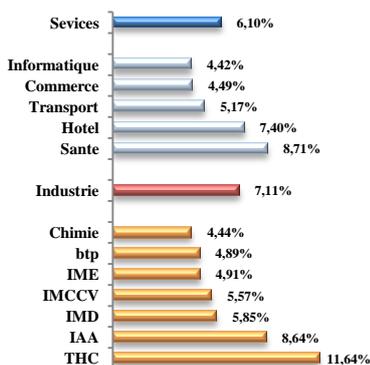


D'autre part, il y a lieu de signaler que le tissu économique après la révolution est devenu plus confronté qu'auparavant à des tensions sociales, revendications, grèves...etc. Autant d'éléments favorisant l'absentéisme.

Ce dernier, souvent synonyme d'un dysfonctionnement ou d'un malaise social, a fait l'objet d'un traitement spécifique dans l'enquête 2014.

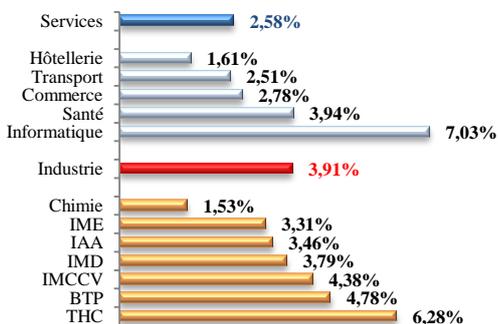
Les investigations, à ce niveau, nous ont permis de calculer un taux d'absentéisme dans les entreprises privées de l'ordre de 6.66%, soit 20.5 jours d'absence par employé en moyenne pour l'année 2013.

Le taux d'absentéisme par secteur



Ce comportement a engendré un manque à gagner estimé à 3.31% du chiffre d'affaires pour l'année 2013.

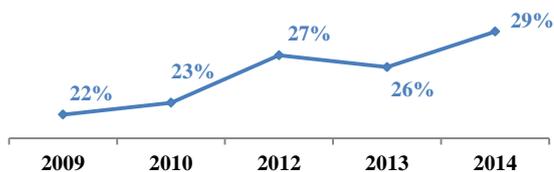
Le manque à gagner induit par l'absentéisme en % du chiffre d'affaires (par secteur)



À l'exception du transport, tous les autres domaines de l'infrastructure sont favorablement perçus

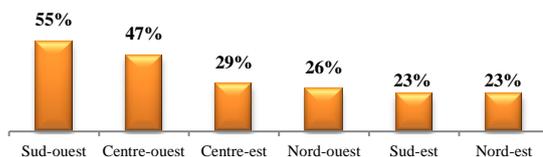
La perception portée sur l'infrastructure a été globalement favorable reflétant ainsi les efforts menés, jusqu'à présent, par le pouvoir public dans ce domaine. Toutefois, certaines insuffisances sont relevées, particulièrement, dans l'infrastructure du transport.

Entreprises considérant l'infrastructure du transport comme contrainte majeure (2009 – 2014)



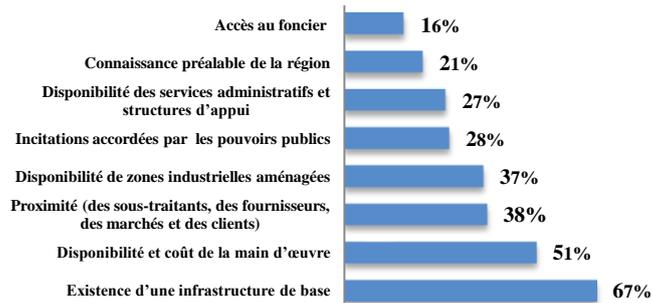
L'ampleur de cette contrainte varie selon les régions

Entreprises considérant l'infrastructure du transport comme contrainte majeure (par région)



Le développement de ce facteur, ainsi que des services administratifs et structures d'appui dans les régions internes, via une décentralisation plus poussée, sont classés, par les chefs d'entreprise, en tête des priorités que devrait se fixer le gouvernement. Ceci permettrait un meilleur accès aux zones industrielles et aux ports et aéroports et boosterait, par conséquent, les investissements à l'intérieur du pays.

Critères de choix du lieu d'implantation des projets



*Direction Centrale de la Compétitivité *
competitivite@itceq.tn*



Tél. : (+216) 71 802 044
Fax : (+216) 71 787 034
Site web : www.ieq.nat.tn
email : contact@itceq.tn

Rédaction :
Institut Tunisien de la Compétitivité
et des Etudes Quantitatives
27 Rue de Liban, 1002 Tunis Belvédère
République Tunisienne
email : tribune@itceq.tn

Directeur de la publication :
Habib ZITOUNA
Responsable :
Affet BEN ARFA
Diffusion :
Direction de la documentation,
de la formation et de la coopération
email : diffusion@itceq.tn

Cette Tribune est publiée sous la responsabilité de la direction générale de l'ITCEQ. Les opinions qui y sont exprimées sont celles des auteurs.